



# BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

N/REF : **CIRCULAIRE N° 9/2013**

**Objet : Désignation de représentants chargés du règlement des sinistres en Croatie**

Paris, le 18 juin 2013

**Madame, Monsieur,**

Comme vous le savez, la Croatie va devenir membre de l'Union européenne au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Les conséquences sont les suivantes :

- 1) Ce pays étant déjà signataire de l'Accord multilatéral, rien n'est changé dans les relations avec la Croatie qui sont basées sur la présomption d'assurance (section III du Règlement général)
- 2) Cependant la présentation de la carte verte va changer puisque le code pays de la Croatie (HR) va être intégré dans la case de l'Union Européenne. Il faudra donc prévoir une modification de vos cartes vertes.

Par mesure de sécurité, nous n'adresserons le nouveau recto de la carte verte qu'à ceux qui nous le demanderont (adresse : [laurent@bcf.asso.fr](mailto:laurent@bcf.asso.fr)).

**Enfin, nous vous rappelons que vous disposez de deux ans, soit jusqu'1<sup>er</sup> juillet 2015, pour actualiser vos cartes vertes.**

- 3) Ce pays va désormais appliquer le régime prévu par la « 4<sup>ème</sup> directive automobile » (codifiée par la directive 2009/103/CE du 16 septembre 2009).

**Il en résulte que vous devez désigner des représentants chargés du règlement des sinistres (article 21 de la directive 2009/103/CE du 16 septembre 2009.**

Le Bureau central français étant chargé de la tenue du fichier des représentants pour le compte de l'organisme d'information français, vous voudrez bien lui adresser **le nom et les coordonnées des représentants** que vous allez désigner **en Croatie**, dans les meilleurs délais et à **l'adresse mail indiquée ci-dessus**.

- 4) Au cas où votre société serait désignée comme représentant chargé du règlement des sinistres d'une entreprise d'assurance croate en France, merci de le faire également savoir au BCF afin que le fichier qui figure sur le site internet du BCF puisse être actualisé.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice,

**Françoise DAUPHIN**